



« Solidaires, Unitaires et Démocratiques » traduit la volonté de construire un syndicalisme différent et combatif pour la défense sans concession de tous les agents et pour l'action collective :

- qui recrée des solidarités entre tous,
- qui s'adresse systématiquement à tous pour réaliser l'unité de tous les salariés,
- qui soit démocratique et indépendant de tout pouvoir politique et économique.

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr

Isabelle ELAZZAOUI

DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

isabelle.elazzaoui@cp.finances.gouv.fr

Catherine LALLEMAND

Site Réaumur ☎ 01-55-80-88-03

catherine.lallemmand@cp.finances.gouv.fr

Elisabeth VERET

Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

elisabeth.veret@cp.finances.gouv.fr

Permanence

Le mardi Site NDV

☎ 01.44.50 46 72

sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr

Le Lundi A M Site REAUMUR

☎ 01.55.80 66 44

sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr



Le Receveur Général des Finances Philippe PARINI, également et non accessoirement coordonnateur national de la fusion DGI/DGCP, a reçu les organisations syndicales le 30 octobre dernier, durant une heure, sur ce sujet. Il a tenu d'entrée de réunion à préciser que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du post CTPL de la RGF et qu'il s'exprimait en sa qualité de TPG laissant sa casquette de coordonnateur national au vestiaire. Cette réunion a été l'occasion pour SUD d'essayer d'obtenir des informations plus précises concernant les agents affectés à la RGF.

Le RGF a tenu à nous rappeler les arguments qui ont présidé à la décision du ministre :

- clore l'évolution vers l'interlocuteur fiscal unique,
- profiter des «synergies», pour faire travailler les directions ensemble en prenant notamment pour exemples :

- les collectivités locales qui ont besoin des simulations fiscales détenues par la DGI.

- l'action économique au profit des entreprises qui est défaillante dans les commissions regroupant les divers créanciers.

Autant d'éléments selon lui «qui nécessitent de définir un espace professionnel plus vaste pour les agents».

Objectif fin du quinquennat

Le choix retenu et annoncé le 4 octobre dernier est celui de la fusion totale, avec unicité de direction. C'est un objectif pour les 4 à 5 ans qui viennent.

2008 : mise en place d'une Direction

Générale Unique et du Guichet fiscal unique D'ici à l'été 2008 des discussions approfondies sur le contenu de la fusion (périmètres des missions, organisations territoriales,...) avec les organisations syndicales nationales et fédérales vont se tenir. Elles déboucheront d'ici la fin du premier semestre 2008 sur la mise en place d'une Direction Générale Nationale Unique (dont la future appellation n'est pas encore retenue).

Suivra ensuite, jusqu'en 2009 la nomination des « patrons » locaux (on appréciera le terme utilisé.).

Il s'agira dans le même temps dans les départements de mettre en place le guichet fiscal unique, avec un seul interlocuteur fiscal. Des Services Impôts des Particuliers (SIP) seront mis en place dès 2008.

Comment ? :

Lorsque dans la commune, il y a un ou plusieurs CDI, les agents du Trésor seront déplacés vers le CDI avec lequel ils travaillaient précédemment.

Lorsqu'il n'y a pas de CDI, le poste Trésor Public pratiquera l'accueil fiscal des contribuables.

Et concrètement à Paris ?

La fusion va concerner quelques 6 000 agents (2 000 à la DGCP(RGF) et 4 000 à la DGI répartis sur 5 DSF) sans compter les agents des administrations centrales rattachés pour ordre (administrativement à la RGF pour ceux de la DGCP). Le futur responsable parisien aura donc un nombre d'agents sous son autorité digne d'une direction générale (ex : la DGCCRF ne compte que ... 3 600 agents répartis sur l'ensemble du territoire).

Pour le RGF, cela signifie que les trésoreries impôt spécialisées fermeront et que les agents concernés devront en principe rejoindre les CDI. Mais se pose d'ores et déjà la question des capacités d'accueil immobilières des CDI. Ce qui laisse présupposer à ce stade que les déménagements et emménagements vont certainement être le lot des agents des deux directions pendant plusieurs mois voire des années.

En effet il y a 55 services DGI qui pourraient sur le papier accueillir des agents du trésor mais le receveur nous a précisé qu'en fait il n'y aura que 24 points d'accueil, plusieurs CDI étant regroupés sur une même implantation géographique (ex: Paganini). De belles pagailles en perspective et des conditions de travail qui iront vraisemblablement de pair. La question d'un éventuel déplacement à la fois des agents d'un CDI et des agents filière fiscale des trésoreries sur un nouveau site aux capacités d'accueil plus importantes n'est selon nous pas à exclure.

La nouvelle entité SIP sera testée dans très peu d'endroit. Le RGF n'écarte pas la création d'un SIP expérimental à Paris mais le limite à un seul. Nous avons interrogé la direction sur le site qui pourrait être retenu et ce d'autant plus que nous avons appris l'abandon du projet de fusion du 9-1 et du 9-2, la direction ne voulant pas signer un bail qu'elle ne pourrait dénoncer avant 6 ans. Il semble donc que cette fusion «avortée» puisse néanmoins se mettre en place dans le cadre d'un SIP.

Et les agents dans tout cela ?

Ceux affectés dans les trésoreries impôts

Environ 800 agents sont concernés. A ce stade, et pour les trois années à venir, les agents relevant actuellement de la sphère DGCP affectés à des missions de recouvrement suivront ces dernières. Bien qu'affectés physiquement sur un CDI, ils continueront d'être gérés avec les règles de gestion (mutation, tableaux d'avancements, liste d'aptitude, notation-évaluation) de la DGCP et à percevoir les primes DGCP, mais dépendront administrativement de la DGI (horaires variables, gestion des congés...).

Durant ce délai de trois ans (le même que pour les Domaines), laps de temps après lequel les agents devront opter soit pour la filière fiscale, soit pour la filière gestion publique, les groupes de travail mis en place au niveau ministériel avec les fédérations du Ministère devraient déboucher sur des règles de gestion «harmonisées».

Le Receveur a insisté sur la nécessité, pour les «partants» en CDI d'attendre, avant d'opter, de «peser» tous les éléments et de ne pas se précipiter pour effectuer son choix sur le seul critère actuel de différentiel de prime même s'il sait que celui-ci est important au niveau des catégories B et C.

En effet la question des différenciations indemnitaires (NBI; Prime de rendement; allocation complémentaire de fonction)

fait l'objet d'un des groupes de travail ministériels avec les organisations syndicales. Ces dernières ont largement fait remonter ce sujet de préoccupation majeure pour les agents.

Ceux non affectés dans les trésoreries impôts

Les agents qui ne sont pas répertoriés dans des trésoreries impôts n'ont pas le choix d'opter pour la «filiale fiscale», du moins dans l'immédiat.

Mais la question se posera pour les agents des services Recette de la RGF qui suivent le recouvrement, si, du fait de l'unicité de commandement, il s'avère nécessaire de regrouper les services de consolidation ou d'animation du recouvrement. Mais, d'après P. PARINI, ce n'est pas pour tout de suite.

Actuellement P. Parini ne sait pas si les amendes seront ou non intégrés dans la filière fiscale ni comment le service comptabilité de la RGF va évoluer compte tenu de la spécificité de l'organisation de l'agence de centralisation comptable des services fiscaux parisiens (50 agents) qui gère les opérations de Recette.

Prime à la clef

Pour P. PARINI tous les agents bénéficieront d'une prime de fusion (même montant pour tous) et ce quelque soit sa filière de rattachement.

L'avenir des missions et leur exercice

Pour Philippe PARINI toutes les activités des deux directions sont conservées. Il nous a par ailleurs précisé que la retenue à la source est écartée (du moins pour l'instant, c'est nous qui précisons) mais il n'en a pas moins précisé que le ministre avait annoncé le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux au MINEFE. Les missions devront donc s'adapter aux moyens... donc moins d'effectifs ...moins de service public !

Hôtels des Finances et Regroupements; on continue

La politique de mise en place des Hôtels des Finances ainsi que le regroupement des postes continuera sur sa lancée (postes du 10-1 et 10-2 ; poste des 16-2 et 16-4 ; postes 14-1 et 14-2 –sur le même lieu).

Quel avenir pour le DI ?

Le domaine informatique est un de ceux où la «coopération» entre DGI et DGCP est la plus ancienne et une des plus avancées. Quel avenir pour les deux réseaux informatiques ? Selon P. PARINI, le ministre devrait trancher dans le début de l'année prochaine. Mais, pour lui, il faudra tenir compte des différentes applications informatiques ...à suivre donc.

En conclusion

Cette réunion, si elle n'a pas fait l'objet de grands scoops, nous a permis néanmoins de poser un certain nombre de questions et de relayer auprès de la direction les inquiétudes et interrogations des agents.

Beaucoup de questions sont restées sans réponse et renvoyées aux groupes de travail mis en place au niveau ministériel avec les fédérations et les organisations syndicales nationales des deux directions.

Nous ne sommes pas dupes des difficultés qui s'ouvrent devant nous, d'autant que cette réforme se construit avec pour corollaire des suppressions d'emplois massives et des bouleversements sans précédents dans l'organisation, les périmètres de l'exercice, le contenu des missions, ce qui va à très court terme provoquer une nouvelle dégradation des conditions de vie au travail des agents.

SUD Trésor et le SNUI (membre de la FDSU) vous tiendront régulièrement informés du contenu et de l'état d'avancement des réunions et se feront les porteurs de vos exigences et revendications.